



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal
Séance du jeudi 16 mars 2023

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (16) : Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Christiane MAURIN, Guillaume PONCET, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoir (1) : Alain SANCHEZ à Dominique BARNÉOUD.

Etaient absents excusés (3) : Alain SANCHEZ, Florent LONGIS, Abdellah HADDOUCH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Madame la 1^{ère} adjointe ouvre donc la séance à 20h30.

I. Désignation du secrétaire de séance

Carole ROBERT est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février

2023

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Précision : le mot « fusion » sera remplacé par « union » dans la phrase « [...] puis les ASA clôtureront cette manifestation en présentant leur projet de fusion [...] ».

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 16 février et le 16 mars 2023.

2

20 février 2023 : Commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Lors de cette commission élargie à tout le conseil municipal ont été étudiés l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposés par les associations. Il sera proposé lors du vote du budget 2023, d'allouer une somme totale de 65 135 € pour le budget communal.

21 février 2023 : Rencontre avec Monsieur Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Le Maire et ses adjoints ont reçu la visite de Monsieur Jean-Michel ARNAUD dans la matinée du 21 février. Ont été abordés de nombreux sujets d'actualité dont la réforme des retraites, la défense de la spécificité des territoires de montagne eu égard au transfert de l'eau potable à l'intercommunalité, la zéro artificialisation nette (ZAN) et le prochain classement énergétique des logements.

Le Maire et ses adjoints le remercient pour cet échange constructif.

22 février 2023 : Commission des Travaux. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

L'ensemble du conseil municipal était donc convié à participer à cette commission qui avait pour objectif de faire un bilan des opérations d'investissement en cours, et des besoins pour l'année 2023. Chacun des services de la mairie a été consulté pour recueillir les besoins de son service, ainsi que chaque école de la commune.

D'autres réunions préparatoires sont en cours et permettront de voter le budget lors du prochain conseil municipal.

27 février 2023 : Conseil d'Administration des Communes Forestières des Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND

L'état des adhésions en 2022 est présenté : 14 nouvelles communes – 121 adhérents soit 118 communes, 2 intercommunalités et 1 département.

Il est ensuite proposé que le tarif pratiqué sur les formations (gratuit pour les adhérents et 50€ pour les non-adhérents) passe à 100€ pour ces derniers.

En ce qui concerne l'amendement « appel de la forêt », c'est officiel, depuis le 1^{er} janvier 2023 les communes forestières sont éligibles au dispositif du mécénat (ce qui concerne notre commune pour le projet « 5 millions d'arbres »).

Chaque commune a pu faire un point sur sa situation et des échanges ont lieu sur les modes de gestion forestières, les pratiques de l'affouage, le partenariat avec l'ONF.

Il est rapporté que le label « bois des Alpes » pour la construction est actuellement très peu utilisé, les entreprises locales trouvant qu'il reste cher et ne le prenant pas forcément (car toute la chaîne entière doit être certifiée pour garantir le label : bois, scieur, charpentier, menuisier...).

Enfin, l'association rappelle qu'elle propose son aide aux communes dans le cadre de la révision des aménagements forestiers.

27 février 2023 : Assemblée Générale du syndic des copropriétaires du Coucardier. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Lors de cette assemblée générale, le conseil syndical a été élu, puis les comptes de charges 2022 ont été approuvés et un point sur les dépenses annexes réalisées a été fait. L'assemblée a ensuite approuvé le budget prévisionnel 2023-2024 qui lui a été présenté par postes.

Les différentes demandes des copropriétaires ont été listées (redimensionnement du traçage des places de parking, réfection toiture, plus de participation de certains résidents au ménage des parties communes, réflexion à engager sur l'isolation extérieure notamment côté nord, etc.), les prochains travaux ainsi que certains problèmes se rapportant à la gestion technique de l'immeuble, ont été évoqués, puis la réunion s'est terminée après avoir fixé le fonds de prévoyance à 1 000 € et autorisé le branchement du bâtiment à la fibre.

28 février 2023 : Conseil d'école de l'école élémentaire de La Bessée – Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Un point a été fait sur le budget de fonctionnement, les commandes de matériel et mobilier, l'achat des manuels, par la directrice (ces éléments faisant partie du budget communal qui sera voté le 6 avril prochain).

Puis les activités pédagogiques ont été présentées à l'assemblée : cinéma, théâtre, animations avec le SMITOMGA, VTT en partenariat avec le CRFCK, opération « petit déjeuner à l'école », et voyage scolaire à Toulouse (la Mairie est remerciée pour son soutien financier à cette action).

Questions des délégués des parents : existe-t-il un protocole pour lutter contre la violence au sein de l'école, surtout au moment des récréations ? Une commission « récréations » a été créée et fonctionne bien.

En ce qui concerne la communication avec les parents, les différents supports utilisés sont : cahier de liaison, sms et mails, et panneau d'affichage de l'école.

Aménagement de la cour : ils sont satisfaisants. Les représentantes de la mairie sont interrogées sur le projet d'un préau => en bois et avec cellules photovoltaïques toujours à l'étude.

L'isolation du bâtiment devrait être réalisée en 2023 sous réserve du vote du budget.

En ce qui concerne le « questionnaire cantine » : il a été distribué à tous les parents des enfants scolarisés à La Bessée le 27 février (pour rappel, la mairie n'a pas été concertée pour ce questionnaire).

1^{er} mars 2023 : Accueil de Madame la Sous-Préfète dans le cadre de sa visite des chantiers d'insertion portés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Haute-Durance. Rapporteur : François ROTH

La plateforme de réemploi des matériaux a ouvert à L'Argentière en octobre 2020, elle collecte les matériaux neufs ou usagés, les vérifie et les prépare avant de les revendre à des prix très attractifs. 5 salariés en contrat d'insertion y travaillent. La plateforme propose aux particuliers, collectivités, etc., des produits dans la quantité souhaitée et à des tarifs très intéressants. C'est donc à la fois écologique et économique.

2 mars 2023 : Conseil municipal Jeunes et Commission Jeunesse – Rapporteur : Christine LAZARINI

Pour l'accueil des nouveaux CMJ, Monsieur le maire a distribué à chaque enfant un sac contenant un diplôme de participation au conseil municipal des jeunes, une cocarde, une carte de conseiller municipal des jeunes, une écharpe tricolore, ainsi qu'un livre sur les travaux de la forêt.

En ce qui concerne la journée de l'eau du 22 mars, il est prévu que les enfants viennent à 17h00 pour présenter le projet « Dans 1000 communes la forêt fait école », puis le film réalisé par les enfants du conseil précédent sera projeté.

Les CMJ souhaitent installer des jardinières pour cultiver des herbes aromatiques. Après discussion avec les enfants, ils vont réfléchir aux questions suivantes pour la prochaine réunion et apporter leurs idées : combien de jardinières ? quelles plantes ? où les placer ? qui les entretiendra et les arrosera ?

La visite de la parcelle forestière aura lieu en juin ou début juillet.

Le CMJ participera au vide grenier qui aura lieu en octobre.

4 mars 2023 : Rencontre avec les élus de la commune italienne jumelée d'Inverso Pinasca pour préparer les festivités à venir. Rapporteur : Serge THIVOLLE

Le maire d'Inverso Pinasca, son adjoint, le chef de la fanfare ainsi qu'un musicien se sont déplacés pour ce second rendez-vous (l'adjoint s'était déjà déplacé pour assister à la cérémonie des vœux du Maire mi-janvier). Il a été décidé que L'Argentière recevrait sa commune jumelée les 29 et 30 avril prochains, soit 32 ans presque jour pour jour après sa première visite dans notre commune. Sont prévus : un défilé dans les rues du centre-ville, un concert Place du Kiosque, puis visite de la ville et de la mine d'argent. Quelques élus de L'Argentière se rendront à Inverso Pinasca le 25 mars afin de finaliser cette festivité qui permettra d'accueillir une soixantaine de personnes d'amis italiens. Ce jumelage est donc en bonne voie de remise en route !

4 mars 2023 : Assemblée Générale de l'association « Refuges Solidaires » – Rapporteur : Carine QUILICI

Pour rappel, cette association est subventionnée depuis plusieurs années par la commune. C'est la première fois qu'un élu assiste à l'assemblée générale. Il est rappelé que le refuge solidaire est un lieu d'accueil pour les gens de passage, pour de courts séjours. Suite à divers problèmes de locaux, une SCI s'est constituée et le refuge des Terrasses a vu le

jour. L'association Refuge Solidaire paye un loyer à cette SCI pour l'occupation des locaux. Elle fonctionne avec environ 400 bénévoles (des locaux et des personnes de passage). A Briançon sont accueillis les hommes et à l'Abri Janvier de Guillestre, les femmes et familles. Il existe également de nombreuses familles d'accueil sur le territoire, qui hébergent à domicile. Aujourd'hui l'association est bien structurée, et s'appuie sur plusieurs salariés, sur de nombreux dons alimentaires ainsi que des aides sur le plan administratif. Elle affiche cette année un bilan financier positif et a sollicité beaucoup plus de communes que les années précédentes au niveau des subventions.

6 mars 2023 : Commission Affaires Sociales / Solidarité / E.S.S. / Santé / C.C.A.S – Rapporteur : Carine QUILICI

Les demandes de subvention des associations pour 2023 ont été étudiées et il est à noter que l'enveloppe globale reste constante par rapport à 2022. Les lignes budgétaires ont également été examinées par la commission dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. Ces deux points sont à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S.

8 mars 2023 : Réunion organisée à Saint-Crépin dans le cadre des Assises de l'eau et du Plan Hydraulique départemental par la Chambre d'Agriculture et ses partenaires : état des lieux de l'agriculture irriguée en Haute Durance. Rapporteur : Sandrine REYMOND

10 mars 2023 : Dans le cadre des Assises de l'eau : atelier « Hydraulique agricole » (Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes) – Rapporteur : Sandrine REYMOND

Compte-rendu commun aux deux réunions :

Afin de gérer au mieux la ressource et mener une réflexion sur l'évolution des pratiques agricoles et l'assolement, un état des lieux est nécessaire :

- Agriculture dite « de montagne »,
- Diversifiée et intégrée aux particularités du territoire → différences nord-sud (Haute-Durance typique de montagne avec peu d'évolution, Sud en aval de Serre-Ponçon tourné vers les fruits et l'arboriculture),
- Système de canaux très développé, la gestion de l'eau est collective, on compte 120 ASA sur l'ensemble du département,
- Irrigation essentielle pour les systèmes agricoles (70 % des surfaces irriguées sont fourragères), en recul dans le nord et en développement dans le sud.

L'outil **climat XXI** est développé pour évaluer l'impact du changement climatique sur les systèmes agricoles face à différents aléas (sécheresse, vague de chaleur, feu, gel tardif, érosion des sols...).

L'un des objectifs est notamment de favoriser le multi-usage de l'eau pour le tourisme, l'agriculture, l'environnement, la défense contre les incendies, et les ASA cherchent et peinent à trouver de nouvelles sources de financement.

Il est à noter également un fort sentiment d'injustice du Nord par rapport au Sud, plus gourmand en eau pour les cultures arboricoles fruitières.

Quelles solutions pour l'avenir ?

- Raisonner l'optimisation de l'usage de l'eau en fonction de la ressource disponible,
- Stocker l'eau pour la restituer (par exemple dans les réserves collinaires),
- Développer et anticiper l'accompagnement financier des gestionnaires de l'irrigation,
- Adapter les aménagements aux spécificités des ASA,
- Réfléchir à de nouvelles cultures moins consommatrices en eau (herbes aromatiques), etc.

En conclusion, il est nécessaire de préserver l'irrigation gravitaire, car les canaux rechargent les aquifères et donc les nappes, et c'est un patrimoine qu'il faut conserver.

11 mars 2023 : Assemblées Générales des propriétaires de l'ASA du canal de l'Ubac – Rapporteur : Sandrine REYMOND

Le compte de gestion, le budget primitif et le rapport d'activité ont été présentés à l'assemblée, ainsi que le programme des travaux 2023.

Il est rappelé que les corvées auront lieu les samedis 8 et 22 avril et 13 mai 2023.

Mme REYMOND souligne l'importance du bénévolat pour le bon fonctionnement des ASA et les remercie pour leur engagement et leur travail au quotidien pour rendre l'eau accessible au plus grand nombre.

Mme MAURIN demande qu'une communication soit faite par tous les moyens municipaux pour l'appel aux volontaires pour assurer les corvées. Il lui est répondu que c'est fait chaque année en amont dès que les services concernés ont connaissance des dates des corvées.

11 mars 2023 : Assemblée Générale de l'association « L'Écho des Glaciers » - Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Après présentation et vote du rapport moral et du rapport financier de l'association, les projets 2023 ont été évoqués.

L'Écho des Glaciers a maintenant avec l'harmonie de Guillestre un programme commun. Une représentation à l'Argentière est prévue le 15 avril, une autre aura lieu à Guillestre. Suite aux travaux à l'école de musique du mois de mai à septembre, pour les répétitions des salles seront demandées, et il y en aura également à l'extérieur.

Le projet « Juin en musique » avec la bibliothèque dans le parc du château n'est pour le moment pas finalisé.

La relance du jumelage avec l'harmonie d'Inverso Pinasca fin avril est évoquée mais à cette période, le chef de chœur est absent, il est possible d'envisager ce type de rencontre à une autre date.

Les anciens de l'harmonie se souviennent et sont ravis de ce retour.

Un nouveau bureau est élu lors de cette assemblée générale qui se termine autour d'un verre de l'amitié.

14 mars 2023 : Réunion du Conseil d'École de l'école maternelle du Plan d'Ergue- Rapporteur : Christine LAZARINI

Un point est fait sur les effectifs de cette école maternelle à la garderie et à la cantine, puis la demande de budget est examinée et les enseignants demandent si certaines choses peuvent être traitées en régie. Les élues leur précisent que des réponses leur seront données à l'issue du vote du budget 2023 de la commune. Les enseignants évoquent la réalisation d'une extension dans le respect des nouvelles normes de construction (façades, isolation...).

La directrice informe l'assemblée de son souhait de réunir un COPIL avant les vacances de Pâques.

Puis le bilan des projets de classe est présenté. Il est précisé que la bibliothèque est en cours d'informatisation. Projets à venir : carnaval le 7 avril avec les CP et l'école de l'église, chorale du canton (2 rencontres prévues et un concert le 20 juin au foyer culturel), liaison GS/CP, piscine, printemps du livre à Veynes, musée de Gap, etc. du 9 au 30 juin l'école sera ouverte aux parents.

Enfin, en ce qui concerne le questionnaire sur la cantine, les parents d'élèves en ont été destinataires mais au jour de ce conseil d'école, n'ont pas encore décidé de le distribuer.

15 mars 2023 : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de la Communauté de Communes du Pays des Écrins – Rapporteur : Sandrine REYMOND

Cette réunion annuelle rassemble M. Le Procureur de la République, Mme la Sous-Préfète, la Brigade de Gendarmerie, des maires du canton, les services de la communauté de communes, et permet de connaître l'évolution de la délinquance sur le territoire de la communauté de communes. 4 thématiques sont retenues : violence intrafamiliale – stupéfiants – addictions- sécurité routière.

Le Procureur fait part de quelques dossiers préoccupants, puis le service jeunesse de la communauté de communes alerte sur la santé mentale des jeunes et des moins jeunes (effet COVID et phénomènes d'addiction). La Gendarmerie a été sollicitée pour sa part 300 fois en 2022 essentiellement pour des faits de violence à l'intégrité physique et des conflits intrafamiliaux, et constate également une hausse du trafic et de la consommation de stupéfiants.

Pour conclure, M. le Procureur propose la mise en place de groupes de travail qui se réuniront pendant l'année afin d'améliorer les prises en charges sur les sujets évoqués, le but étant d'apporter des solutions et non pas de rester sur des constats.

15 mars 2023 : Commission des Finances – Rapporteur : Dominique BARNÉOUD

Les membres présents à la commission des finances ont eu une présentation des bases prévisionnelles 2023 concernant la section de fonctionnement des budgets de la commune, du camping municipal et de l'eau.

Cette réunion a permis d'avoir une vision précise des comptes de fonctionnement afin de pouvoir décider dans un second temps de la somme qui pourra être dégagée pour alimenter la section d'investissement. Comme dit précédemment, d'autres réunions sont prévues avant le vote du budget lors du prochain conseil municipal.

IV. Délibérations approuvées à l'unanimité.

1. Programme « 5 millions d'arbres » : conditions de participation du mécénat.

Pour rappel, a été votée lors du précédent conseil la délibération relative à la demande de subvention auprès de la Région Sud PACA dans le cadre du programme « 5 millions d'arbres », qui consiste à reboiser environ 3 hectares suite à l'incendie qui a ravagé la montagne des Aiguillons (Bois de France) en 2003.

Cette plantation sera labellisée au titre du label « bas carbone » créé par décret n° 2008-1043 du 28 novembre 2018, ce qui permettra de générer des réductions d'émission de 261 tonnes de CO₂.

Ce projet sera financé par la société Compagnie des Alpes avec qui l'ONF a signé un accord-cadre en septembre 2022 pour la mise en œuvre de son projet global.

Les conditions de ce mécénat sont les suivantes :

- La CDA propose de prendre en charge 80 % des coûts résiduels des travaux les cinq premières années, hors étude et audit, en tenant compte des subventions mobilisables et 100% des frais de dossier (dossier de labellisation et audit à 5 ans), sur la base de coûts maximum indiqués dans la fiche Projet (hors révision annuelle des indices). Ce seront donc 29 418 € versés à la commune, soit 46 % du montant total HT du projet de boisement.
- En contrepartie, la commune s'engage à réserver, en exclusivité à la CDA, la totalité des Réductions d'Emission générées par le futur boisement, et à assurer le suivi des entretiens annuels sur 4 ans (entre les années N+1 et N+4 du projet) ainsi que la réalisation des entretiens annuels et regarnis l'année N+5.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Actualisation du plan de financement relatif aux travaux d'économie et de réduction des fuites sur le réseau d'eau de la Bessée.

Madame la 1^{ère} adjointe présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet de travaux de diminution des fuites et d'économie d'eau potable, à L'Argentière-la-Bessée. Ce nouveau programme permettra de répondre à l'obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable imposée aux collectivités par le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2.

Le programme découle d'un inventaire du patrimoine de réseaux d'eau potable engagé en 2015, ce qui a permis de définir un plan d'actions d'amélioration du rendement du réseau.

En 2018 une première tranche a été réalisée sur le secteur de la vallée du Fournel. Dans le cadre de ces travaux l'ensemble des réseaux d'alimentation des hameaux de l'Échaillon, de la Blachière, de la Bourgea et des Grolières a été rénové. Cette première tranche a également permis le remplacement de la conduite d'alimentation du réservoir des Grolières sur sa partie la plus ancienne (zone aval).

Ces premiers travaux ont permis de supprimer l'ensemble des fuites sur le secteur, de limiter le trop plein du réservoir des Grolières et de supprimer l'ensemble des brises charge sur le réseau d'alimentation du réservoir.

Les réseaux des hameaux ont été également dimensionnés pour pouvoir assurer la protection incendie sur chaque secteur. C'est aussi l'ensemble du réseau d'eau potable des secteurs suivants qui a été rénové :

- 2019 : Zone nord du hameau du Plan Léothaud
- 2020 : Cités Polonaises
- 2021 : hameau de la Bessée du milieu et du lotissement des Aiguillons

En 2022, une deuxième tranche a été réalisée sur le secteur de la Bessée Haute.

Une nouvelle étude a été réalisée en 2022 pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable des secteurs suivants :

- Plan Léothaud (zones centre et sud) ;
- La suppression du trop-plein du réservoir de la Bessée incluant les travaux au niveau du réservoir et la réfection de la conduite d'alimentation rue des Collets ;
- Mise en place d'un détendeur sur le réseau d'alimentation rue du Sapey ;
- Rue de la Magdeleine + rue de l'Aup Martin (uniquement la partie des HLM) + le chemin de l'ancien moulin ;
- Chemin de Portin ;
- Rue de l'Hort La Cour ;
- Le hameau du Plan d'Ergue.

Le coût prévisionnel de cette tranche de travaux est de 1 508 148 € H.T.

Madame la 1^{ère} adjointe propose de réaliser ces travaux en deux phases :

- Tranche 3 en 2023 et 2024 pour un montant de 656 550,75 € H.T.
- Tranche 4 en 2025 et 2026 pour un montant de 851 598,00 € H.T.

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2022, un plan de financement prenant en compte uniquement une demande d'aide de l'État dans le cadre de la DETR 2023 avait été validé. Afin de compléter ce plan de financement avec la sollicitation d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau, Madame la 1^{ère} adjointe propose d'adopter le nouveau plan de financement suivant pour réaliser l'opération « tranche 3 » incluant :

- Plan Léothaud (zone centre et sud) ;
- La suppression du trop-plein du réservoir de la Bessée incluant les travaux au niveau du réservoir et la réfection de la conduite d'alimentation rue des Collets ;
- Mise en place d'un détendeur sur le réseau d'alimentation rue du Sapey ;
- La zone sud de la rue de la Magdeleine.

DEPENSES	
Montant H.T	656 550,75 €
TVA 20 %	131 310,15 €
Montant T.T.C.	787 860,90 €

RECETTES	
Etat (DETR) (32,25 %)	211 711,00 €
Agence de l'eau (47,75 %)	313 529,50 €
Autofinancement H.T. (20 %)	131 310,25 €
Total HT	656 550,75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement proposé,
- Sollicitent l'attribution d'aides publiques auprès de l'État (DETR 2023) et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'opération citée en objet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Demande de subvention dans le cadre du fonds vert pour la sécurisation de la falaise Saint Roch.

Madame la 1^{ère} adjointe présente aux membres du Conseil Municipal l'étude de protection contre les éboulements rocheux de la falaise Saint Roch réalisée par le bureau géotechnique ARIAS Montagne.

Cette étude fait apparaître un risque très élevé de chutes de blocs sur plusieurs secteurs de la falaise.

La rue du Sapey qui permet d'accéder à la vallée du Fournel et aux mines d'argent est fortement impactée par ces risques de chutes de blocs et en cas de rupture d'une masse importante de rocher, le mur de soutènement en pierre maçonnée qui soutient la voirie pourrait céder et engendrer un effondrement de la chaussée, entraînant par la même occasion une rupture de la conduite d'alimentation en eau potable de la commune.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que le montant des travaux à réaliser pour cette opération s'élève à 216 667,00 € H.T.

A ce jour, ce programme a déjà obtenu une aide financière de l'État (DETR 2022) de 86 666,80 € et une demande auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes est en cours d'instruction à hauteur de 20 % du montant hors taxe des travaux.

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, Madame la 1^{ère} adjointe propose de solliciter une aide financière de l'État dans le cadre du Fonds vert à hauteur de 20 % du montant des travaux, soit un montant de 43 333,40 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté,
- Approuvent le plan de financement suivant :

DÉPENSES :

Montant H.T. :	216 667,00 €
TVA 20 % :	43 333,40 €
T.T.C. :	260 000,40 €

RECETTES :

Etat (DETR) (40 %) :	86 666,80 €
Conseil Départemental (20 %) :	43 333,40 €
Etat (Fonds Vert) (20 %) :	43 333,40 €
Autofinancement H.T. (20 %) :	43 333,40 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès de l'État (Fonds vert) à hauteur de 20 % pour la réalisation de l'opération citée en objet,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Demande de subvention au Parc National des Écrins pour l'édition 2023 du Festival du livre et de l'image de montagne.

Madame la 1^{ère} adjointe indique qu'à l'occasion des 50 ans du Parc National des Ecrins en 2023, un appel à projet a été lancé : il s'agit d'inviter les acteurs du territoire à proposer des projets événementiels, dont certains pourront être labellisés « 50 ans du Parc national des Écrins ». Les projets peuvent être de nature diverse, et doivent être ouverts et accessibles au public.

Il est donc proposé que la commune de L'Argentière-La Bessée réponde à cet appel à projet dans le cadre de sa 22^{ème} édition du festival du livre et de l'image de montagne, en sollicitant l'aide financière du PNE à hauteur de 4 000 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Signature d'une convention pour le remboursement des charges de chauffage et d'électricité des parties communes par le syndic "Guillestre Immobilier" pour le bâtiment du Coucardier.

Madame la 1^{ère} adjointe expose aux membres du conseil municipal :

Vu la délibération du 12 février 2015 décidant la création d'une copropriété dès la vente du premier logement du bâtiment « Le Coucardier » et de mandater Maître Lionel BOTALLA GAMBETTA, pour établir le règlement de copropriété,

Vu le règlement établi le 28 septembre 2015 définissant les parties communes et les charges générales s'y rapportant,

Vu l'assemblée générale du nouveau syndic de la copropriété du Coucardier en date du 27 février 2023, précisant le besoin d'établir une nouvelle convention au nom de « Guillestre Immobilier » représenté par Monsieur LA CARIA Grégory,

Considérant que la commune bénéficie de tarifs avantageux et groupés pour la fourniture de propane, l'entretien des extincteurs et de la chaudière, et l'électricité,

Madame la 1^{ère} adjointe propose que la commune paie les factures concernant l'achat de propane, l'entretien des extincteurs et de la chaudière, la consommation d'électricité et se fasse rembourser par le Syndic de la copropriété.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent l'exposé de Madame la 1^{ère} adjointe,
- Autorisent Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention avec le Syndic « Guillestre Immobilier » représenté par Monsieur LA CARIA Grégory, pour la copropriété « Le Coucardier ».

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024.

Madame la 1^{ère} adjointe fait état des coupes à l'état d'assiette pour l'année 2024 proposées par l'Office National des Forêts. Il s'agit des parcelles suivantes :

- parcelle n° 4 située aux « têtes »,
- parcelle n° 32 située « serre mou »,
- parcelle n° 33 située à « Couemian » dans le vallon du Crouzet et qui sera martelée en juillet 2023,
- parcelles n° 40 et 41 situées aux « Lauzes » : elles sont peuplées d'épicéas, de sapins et de mélèzes et font partie de parcelles reboisées dans les années 70 et 80. Il y a donc besoin d'éclaircir ces parcelles dont la qualité du bois est plutôt médiocre.

Elle précise également que les parcelles 52, 53 et 54 initialement prévues à l'aménagement en 2024, sont à reporter en 2029 en raison de l'impossibilité de réalisation pour la filière.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuvent l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessus, et demandent à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder dès 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette ;
- Précisent que ces parcelles sont proposées à l'affouage en délivrance sur pied au titre de l'année 2024, et que le délai d'exploitation de l'affouage est fixé jusqu'au 31 décembre 2026, soit un délai de 2 ans ;
- Approuvent le report en 2029 des parcelles 52, 53 et 54 ;

- Désignent quatre garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Maurice BONHOMME, Gilbert BARNÉOUD, Hervé BERNAUDON et Robert REYMOND.

Alice PRUD'HOMME demande comment se fait le choix des garants et s'il y a des candidats. Sandrine REYMOND lui répond qu'à ce jour il n'y en a pas de nouveaux et que les actuels sont ainsi reconduits chaque année, mais qu'il est possible de candidater en mairie.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Questions diverses :

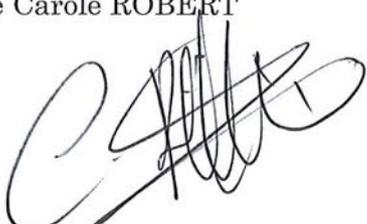
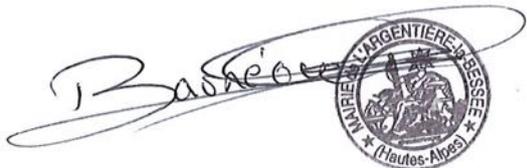
Alice PRUD'HOMME présente à l'assemblée l'action « espace sans tabac » menée par La Ligue Contre le Cancer. Dans les communes voisines d'Eygliers et de La Roche de Rame, de tels espaces ont été créés devant les écoles. Cela pourrait être intéressant de le faire dans notre commune, afin de sensibiliser petits et grands. L'association s'occupe de tout et des panneaux d'informations sont posés dans chaque espace. Mme PRUD'HOMME propose à l'assemblée d'y réfléchir.

Maxime RANCON demande si la coupe à câble se fera cette année, il lui est répondu qu'elle est reportée en 2024 car le débardeur a eu un accident. Il n'y aura donc pas de rentrées d'argent cette année, issues des parcelles 30 et 31.

Intervention du public : Monsieur DELEMAZURE, Président de l'ASA de l'Échaillon, est intéressé par le projet de la mise en place de jardinières par le CMJ et propose que l'ASA soit partenaire en installant les pots près des canaux, ce qui faciliterait leur arrosage et permettrait de sensibiliser les plus jeunes à la thématique de l'eau.

Il fait également part d'un signalement concernant la rue de la Croix (soutènement de la route qui s'effondre et pourrait constituer un risque pour ladite route).

Les délibérations étant prises et les questions diverses posées, la séance est levée à 21 H 50 ;

<p>La Secrétaire de séance Mme Carole ROBERT</p> 	<p>Pour le maire empêché, la 1^{ère} adjointe Mme Dominique BARNÉOUD</p> 
<p>PV signé le 29 mars 2023</p>	<p>PV publié le 30 mars 2023</p>